

## Communiqué de presse

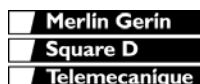
### **Schneider Electric SA prend acte de la décision de la Commission Européenne concernant la participation présumée de deux anciennes filiales à un cartel dans le domaine de certains équipements haute tension**

**Rueil - Malmaison, 24 janvier 2007** - Suite à une enquête réalisée depuis mai 2004 par la Commission Européenne, et portant sur des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des commutateurs à isolation gazeuse (Gas Insulated Switchgear ou "GIS"), Schneider Electric SA vient d'être informée, ainsi que 11 autres sociétés, qu'elle devra verser une amende.

Schneider Electric précise :

- qu'elle n'exerce plus d'activité dans ce secteur depuis octobre 2000, date de la cession de ses deux anciennes filiales SEHV et NMG à l'entreprise commune VA TECH Schneider High Voltage GmbH,
- que l'amende est de quelques millions d'euros, compte tenu de la nature des éléments présentés dans le cadre de ce dossier.

***Schneider Electric : apporter le meilleur du New Electric World à chacun, à tout moment, et en tout lieu***  
*Leader mondial de la distribution électrique et des automatismes & contrôle grâce à ses marques Merlin Gerin, Square D et Telemecanique, Schneider Electric développe une offre globale de produits et de services pour les marchés du résidentiel, des bâtiments, de l'industrie, de l'énergie et des infrastructures. Schneider Electric emploie 105 000 collaborateurs, vend dans 190 pays et a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 13,7 milliards d'euros à travers les 13 000 points de vente de ses distributeurs.*



Communication Financière :  
Schneider Electric  
Alexandre Brunet

tél. +33 (0)1 41 29 70 71  
fax +33 (0)1 41 29 71 42  
[www.schneider-electric.com](http://www.schneider-electric.com)  
ISIN : FR0000121972

Contact Presse :  
Schneider Electric  
Véronique Moine

tél. +33 (0)1 41 29 70 76  
fax +33 (0)1 41 29 71 95

Contact Presse :  
DGM

Michel Calzaroni  
Olivier Labesse

tél. +33 (0)1 40 70 11 89  
fax +33 (0)1 40 70 90 46